C23 - PANNEAU STATIONNEMENT RÉGLEMENTÉ POUR LES CARAVANES
Référence : 01159



RESUME

Le panneau de signalisation routière permanente police C23 est un panneau qui indique un stationnement réglementé pour les caravanes et auto-caravanes.

Il est nécessaire de renseigner le RAL dans l'onglet "personnalisation" si vous choisissez l'option dos laqué.

Les points forts :

- Fait en France
- Rails de fixation inclus
- Ultra résistant
- Rigide
- Éco-responsable







DECLINAISONS

Taille	Classe	Type de dos
350 x 350 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
500 x 500 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
500 x 500 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
700 x 700 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
700 x 700 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
900 x 900 mm (3 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
900 x 900 mm (3 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
1050 x 1050 mm (3 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
1050 x 1050 mm (3 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
350 x 350 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué

350 x 350 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
500 x 500 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
500 x 500 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
700 x 700 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
700 x 700 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
900 x 900 mm (3 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
900 x 900 mm (3 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
1050 x 1050 mm (3 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
1050 x 1050 mm (3 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
350 x 350 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut

DESCRIPTION

Description du C23 panneau d'information sur le stationnement des caravanes

Le panneau de stationnement C23 informe de la réglementation du stationnement de caravanes ou d'auto caravanes. Il est carré à fond bleu avec un liseré blanc avec en son centre un pictogramme de caravane.

Il est possible de choisir la couleur du dos du panneau si vous optez pour un dos laqué.

Allez plus loin avec le panneau d'information C23

Les panneaux de type C fournissent les indications utiles à la conduite de véhicules. Cette réglementation s'applique selon les dispositions du code de la route, de l'urbanisme ainsi que du code général des collectivités territoriales. Cette signalisation obligatoire, instaurée en 1972 conformément au Code de l'urbanisme, ne peut être complétée par un panonceau et doit être implantée sur les voies principales de la commune.

Vous souhaitez ajouter des indications spéciales pour les véhicules tractant une caravane ? Pensez à notre panonceau M4x à placer sous un panneau.

Comment fixer le panneau C23 à un poteau ?

Nos panneaux routiers possèdent 2 à 3 rails de fixation au dos pour être fixés sur un poteau à l'aide de brides. Les brides permettent d’entourer le poteau et sont fixées aux rails à l’aide de visserie.

Pour fixer le panneau à un poteau, il vous faut prévoir de commander :

- 2 brides de fixation pour les panneaux de taille 350 mm à 700 mm car ils possèdent 2 rails de fixation
- 3 brides de fixation pour les panneaux de taille 900 mm et 1050 mm car ils possèdent 3 rails de fixation

Les brides de fixation sont vendues séparément avec la visserie nécessaire.

Veillez bien à commander des brides compatibles à votre poteau.

Caractéristiques du panneau C23 stationnement réglementé des caravanes

Les classes du panneau C23 :

- La classe 1 avec une visibilité de 100 mètres
- La classe 2 qui a une visibilité de 250 mètres
- La classe 3 avec une visibilité de 500 mètres

Pour plus de détails sur les classes c'est par là.

Les tailles du panneau C23 :

- 350 x 350 mm
- 500 x 500 mm
- 700 x 700 mm
- 900 x 900 mm
- 1050 x 1050 mm

Les dos du panneau C23 :

- Laqué
- Brut

Il est possible de passer par devis pour demander un dos fermé ou un dos fermé et laqué pour votre panneau de police.

Vous avez besoin d'un panonceau en plus de votre panneau ? Retrouvez notre guide de correspondance des tailles pour panneaux et panonceaux de signalisation ici.